

République Française  
Département  
PYRENEES ORIENTALES  
Canton  
MONT LOUIS  
Mairie  
LES ANGLÉS

Envoyé en préfecture le 29/03/2023  
Reçu en préfecture le 29/03/2023  
Publié le  
ID : 066-21660049-20230316-FIN\_0900\_2023-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**- SEANCE DU 16 MARS 2023 -**

Date de la Convocation : 10 mars 2023  
Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de Conseillers présents : 13  
Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

**REF** : FIN/0900/2023

**OBJET** : ANNULE ET REMPLACE FIN/0894/2023 Participation au Financement de l'Assainissement Collectif.

L'An deux mille vingt-trois et le 16 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel POUDADE, Maire.

**PRESENTS** : Hélène BIER, Martine BOHER, Etienne BUSCAIL, Stéphane CAUCAT, Jean-Pierre CABOT, Anne-Marie COIGNARD, Angélique JEAN-DELHOSTE, Lionel DIRAT-RIVEILL, Jean-Louis LACUBE, Catherine PETRIEUX, Michel POUDADE, Alain VAUTIER

**ABSENTS** : Jean-Dominique LAPORTE, Laurent WEGSCHEIDER.

**PROCURATIONS** : Jean-Dominique LAPORTE à Jean-Louis LACUBE et Laurent WEGSCHEIDER à Alain VAUTIER.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Alain VAUTIER.

M. le Maire présente à l'assemblée les nouveaux montants de Participation au Financement de l'Assainissement Collectif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- **DIT** que les nouveaux montants de Participation au Financement de l'Assainissement Collectif sont les suivants.

TARIFS BRANCHEMENTS ET PARTICIPATION FINANCEMENT ASSAINISS	2019 HT	2019 TTC	2023 HT	2023 TTC	DIFF HT
Création de branchements d'eaux usées domestiques comprenant 5 mètres linéaires de tranchée TVA 20%	1 710,37 €	2 052,44 €	1 744,58 €	2 093,49 €	34,21 €
Création de branchements d'eau potable domestique comprenant 5 mètres linéaires de tranchée TVA 20%	2 137,71 €	2 565,25 €	2 180,46 €	2 616,56 €	42,75 €
Création de branchements d'eau potable et d'eaux usées domestique comprenant 5 mètres linéaires de tranchée TVA 20%	2 565,05 €	3 078,06 €	2 616,35 €	3 139,62 €	51,30 €
Participation pour le financement de l'assainissement collectif (P.F.A.C.) : calculé en multipliant la surface de plancher par le prix unitaire au mètre carré indiqué	21,17 €		21,59 €		0,42 €

- **DIT** que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du conseil municipal.

- **DIT** que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans l'arrondissement et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

Le Maire,  
Michel Poudade

